



Peu-t-on demander des congés pour un mariage en Espagne?

Par **bérenère16**, le **24/04/2009** à **16:01**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car j'aurais besoin de votre aide :

Je pars en stage en Espagne dans un mois. Durant cette période ma sœur se marie en France. J'aurais voulu savoir quel droit s'applique dans ces conditions ? Ai-je le droit de demander à mon employeur de me donner deux jours pour pouvoir être présente au mariage ?

Est-ce que le fait d'être témoin change la donne ?

Je vous remercie beaucoup par avance des informations précieuses que vous me fournirez.

Voici mon adresse mail bero16@hotmail.fr

Cordialement Bérenère COLOM

Par **Tisuisse**, le **24/04/2009** à **23:32**

Bonjour,

Il va vous falloir, en arrivant, négocier avec votre employeur car en Espagne, c'est le droit espagnol qui s'applique, pas le droit français.